



Communiqué de la Fédération des Finances CGT

APPEL A MANIFESTER LE 29 AVRIL A 12H30 DEVANT LE SENAT

La Fédération des Finances CGT appelle ses adhérents et l'ensemble des personnels des Finances à manifester le mercredi 29 avril devant le Sénat. C'est à cette date que la commissaire européenne Neelie Kroes sera auditionnée par les sénateurs.

Pour la Fédération des Finances CGT, le projet de loi dit de modernisation économique du gouvernement, visant entre autres à banaliser le livret A est catastrophique à bien des égards :

- il va au-delà des préconisations ultralibérales de la commission européenne puisqu'il banalise le livret A et cède au lobby bancaire en permettant aux banques de conserver une partie de la collecte sans obligation de missions d'intérêt général, en leur accordant une commission de 0,6% sans justificatif ni contrepartie d'autant qu'il leur sera permis de refuser d'ouvrir des livrets A à certaines personnes ;
- il met en péril le financement du logement social puisque la Caisse des dépôts et Consignations ne centralisera pas la totalité des fonds collectés ;
- il confie à la seule banque postale la bancarisation des plus démunis alors que la Fédération des Finances CGT se prononce pour un service bancaire de base gratuit pour tous, sans discrimination.
- Il fera porter sur les locataires, les consommateurs et les citoyens via les collectivités locales les cadeaux faits aux banques ainsi que son désengagement du financement du logement social

La Fédération des Finances CGT exige :

- un grand service public du logement financé par le livret A avec une augmentation à 20.000€ du montant maximal de dépôt ;
- le maintien de la centralisation de la collecte des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- le maintien du recours juridique du gouvernement français ;
- la création d'un service bancaire de base gratuit pour tous.

La Fédération des Finances appelle ses syndicats, ses adhérents et l'ensemble des personnels des Finances à participer à toutes les actions pour la défense du livret A à Paris et en Province durant les deux mois pendant lesquels ce projet de loi sera débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Montreuil, le 25 avril 2008